

Conseil communal Aigle



Aigle, le 08.03.2018

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2018-03 relatif à

Rapport-préavis municipal N° 2018-03 du lundi 22 janvier 2018 relatif à la réponse au
postulat de de Mme la Conseillère communale Barbara Devaud (PLR), déposé le 14 avril
2016, intitulé « Un bus communal, pour qui ? pour tous ? »

Commission composée de :

Présidente : Danielle GOSTELI-JAQUEMET (PLR)

Membres : Santino BARTOLONE (UDC)
Alexandre FAVRE (PLR)
Olivier GRAF (PLR)
Joël LAUNAZ (PSA)
Michel MARTENET (EA)
Samuel OBI (ALT/VERT)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 12 février en présence de Madame la Municipale Maude Allora que nous remercions pour les informations apportées.

Dans son postulat, Madame Barbara Devaud demande à la Municipalité :

"d'étudier la possibilité de créer une deuxième ligne de bus afin de desservir certaines zones de manière plus optimale"

"d'étudier la possibilité de la compatibilité des horaires du bus avec ceux des écoles"

Dans le projet d'agglomération proposé par la Municipalité, la mise en place d'une deuxième ligne urbaine assurera une desserte plus étendue des territoires excentrés. La cadence horaire s'en verra également élargie.

Concernant les sites scolaires, des solutions sont étudiées pour renforcer leurs dessertes durant la pause de midi.

Cependant, la Municipalité rappelle qu'une commune n'est pas tenue d'organiser un transport scolaire, pour autant que le Droit cantonal en matière de transport scolaire soit respecté. La Municipalité tient bien sûr compte de chaque cas particulier en matière de zone d'habitation ou de demande de subside.

Le délai de réalisation

La mise en service du bus d'agglomération est prévue en 2019. La Municipalité ne peut répondre aux besoins spécifiques de chaque usager, mais est certaine qu'une deuxième ligne répondra aux attentes de la population aiglonne à moyen terme.

Voeux

La Commission ayant constaté certains manquements dans la signalisation des arrêts du car postal 141-142 sur la route d'Evian et sur la route Industrielle, elle demande à la Municipalité de contacter Car Postal afin que les arrêts soient mieux indiqués.

De plus, elle demande à la Municipalité que la mise en service du bus d'agglomération prévue en 2019 fasse l'objet d'une étude concernant :

- Le financement
- La répartition des coûts entre les communes concernées
- Le plan de son parcours et des nouveaux emplacements desservis

Ces informations devront être soumises et approuvées par le Conseil communal

Prise de position de la CoFin

La CoFin admet qu'un service de bus amélioré est une bonne chose. Cependant, les incidences financières décrites dans le préavis l'inquiètent pour les raisons suivantes :

Selon les comptes 2015-2016, les coûts moyens annuels se montaient à 229'000.- et les budgets 2017-2018 estiment le montant à 212'000.-

En 2019, on passerait à un montant de 666'000.-

La CoFin estime que cette charge ne serait pas sans effet sur le ménage communal, même en tenant compte du fait que ce montant est une estimation et que des subventions ne soient pas exclues.

La CoFin soutient la commission ad hoc qui émet le vœux que la mise en service du bus

d'agglomération fasse l'objet d'une étude poussée et qu'elle soit soumise et approuvée par le Conseil communal.

Elle demande également que les coûts du projet soient sensiblement réduits.

Conclusion

La Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis no 2018-03 du 22 janvier 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

De considérer que ce préavis répond au postulat du 14 avril 2016 "Un bus communal, pour qui ? Pour tous ?"

Pour la commission

Le rapporteur

Danielle GOSTELI-JAQUEMET (PLR)